GUIDE PRATIQUE DE L'ÉTUDIANT

2021-2022

Mise à jour : 03/09/2021

Licence 2 STAPS

Sciences & Techniques des Activités Physiques et Sportives

Mention Education et motricité (EM)
Mention Entrainement sportif (ES)
Mention Management du sport (MS)
Mention Activité physique adaptée et santé (APAS)
Mention APAS accès santé (APAS LAS)

UNIVERSITÉ PARIS-EST CRÉTEIL VAL DE MARNE
UFR SESS-STAPS

SOMMAIRE

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES 3
1 – Contacts de la Licence 2 STAPS 3
2 – Le calendrier universitaire 2021/2022 6
3 – Les enseignements de la mention Education et motricité (EM) 7
4 – Les enseignements de la mention Entrainement sportif (ES) 8
5 – Les enseignements de la mention Management du sport (MS) 9
6 – Les enseignements de la mention Activité physique adaptée santé (APAS) 10
7 – Les enseignements de la mention APAS Licence accès santé (LAS) 11
8 – Les campus de l'UPEC 13
9 – Les installations sportives de Créteil 16
10 – Les installations sportives de Sénart 18
II – A LA RENTRÉE 19
1 – Réaliser votre inscription administrative et pédagogique 19
2 – Activer votre compte numérique 19
3 – Connaître votre emploi du temps 20
5 – Bénéficier d'un régime dérogatoire 21
6 – Vous inscrire à la FFSU (facultatif) 21
III – AU COURS DE L'ANNÉE 22
1 – Vous informer 22
2 – Communiquer par email avec l'administration et les enseignants 22
3 – Réaliser votre stage professionnel 23
4 – Justifier vos absences 23
5 – Pratiquer les activités sportives 23
6 – Vous présenter aux examens (session 1) 24
7 – Connaître vos résultats et consulter vos copies 25
8 – Vous présenter au rattrapage (session 2) 26
9 – Redoubler ou bénéficier du statut d'AJAP 26
9 – Obtenir votre carte professionnelle 27

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES

1 – Contacts de la Licence 2 STAPS

Gestionnaire de scolarité

Antoine LÉGER
01.45.17.44.07
antoine.leger@u-pec.fr

Horaires d'ouverture de la scolarité :

Jour	Matin	Après-midi
Lundi	9h15 – 12h	Fermée au public
Mardi	9h15 – 12h	14h – 17h
Mercredi	9h15 – 12h	Fermée au public
Jeudi	9h15 – 12h	14h – 17h
Vendredi	9h15 – 12h	Fermée au public

Adresse :
Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC)
Scolarité L2 STAPS/L3 STAPS Education et motricité – bureau 104 – site de Duvauchelle
27 avenue Magellan
94000 CRÉTEIL.

Responsable pédagogique de formation

Jeanne RIZZA
jeanne.rizza@u-pec.fr

Directrice du département STAPS

Bénédicte RAQUIN
benedicte.raquin@u-pec.fr

Directeur des études

Guillaume DIETSCH
guillaume.dietsch@u-pec.fr

Responsable de scolarité

Elise CHESSARI
elise.chessari@u-pec.fr

Responsable de scolarité adjoint

Tony REZKI
tony.rezki@u-pec.fr

Référents des parcours

En Licence 2 STAPS, vous êtes répartis en 5 mentions dans 9 groupes.

	Nom du référent	Adresse e-mail	Groupes
Parcours Education et motricité (EM)	Jeanne RIZZA	jeanne.rizza@u-pec.fr	2,3,6, 9 (Sénart)
Parcours Entrainement sportif (ES)	Christophe ESPARRE	christophe.esparre@u-pec.fr	1 et 4
Parcours Management du sport (MS)	Jérôme FRIGOUT	jerome.frigout@u-pec.fr	5 et 8
Parcours Activité physique adaptée et santé (APAS)	Maud PRADINES	maud.pradines@u-pec.fr	7 et 8
Parcours APAS Licence Accès santé (LAS)	Ingrid MASSON	Ingrid.masson@u-pec.fr	7

Autres enseignants de la Licence 2 STAPS

Nom de l'enseignant	Discipline	Adresse e-mail
ANANI Fatima	Anglais	fatima.anani@u-pec.fr
BURONFOSSE Jennifer	Anglais	jennifer.buronfosse@u-pec.fr
BORDENAVE Christophe	Foot Natation	christophe.bordenave-biben@u-pec.fr
BOSSÉ Hélène	Aérobie	Helene.bosse@u-pec.fr
DEBANNE Thierry	Psychologie	thierry.debanne@u-pec.fr
DEGRENNE Olivier	Volley	olivier.degrenne@u-pec.fr
DIETSCH Guillaume	Badminton	guillaume.dietsch@u-pec.fr
DUROUX Nathalie	Basket	nathalie.duroux@u-pec.fr
ELOI Serge	Volley	eloi@u-pec.fr
GUERLAIN Claire	Anglais	claire.guerlain@u-pec.fr
JAUNET Marie-Françoise	Physiologie	marie-francoise.jaunet-devienne@u-pec.fr
LARIVIÈRE Olivier	Enseignement	olivier.lariviere@u-pec.fr
LE GALL Benjamin	CO/Badminton/ Escalade/Judo	benjamin.legall@u-pec.fr
LE GUELLEC Loic	Rugby	loic.le-guellec@u-pec.fr
MAKTOUF Wael	Diététique	Wael.maktouf@u-pec.fr
PINJON Thierry	Natation	thierry.pinjon@u-pec.fr
RAQUIN Bénédicte	Danse Histoire	benedicte.raquin@u-pec.fr

2 – Le calendrier universitaire 2021/2022

Semestre 3	
Rentrée universitaire et début du semestre 1	2 septembre 2021 de 9h à 12h
Vacances de la Toussaint	25 au 31 octobre 2021
Examens du semestre (partie 1)	13 au 18 décembre 2021
Vacances de Noël	20 décembre 2021 au 02 janvier 2022
Examens du semestre 1 (partie 2)	03 au 08 janvier 2022
Semestre 4	
Début du semestre 2	10 janvier 2022
Vacances de février	21 février au 06 mars 2022
Vacances d'avril	25 avril au 08 mai 2022
Examens du semestre 2	09 au 21 mai 2022
Examens du rattrapage	20 juin au 02 juillet 2022

3 – Les enseignements de la mention Education et motricité (EM)

SEMESTRE 3

UE 12 *(6 ECTS)*		
ECUE 12.1	**ANGLAIS** (50 % Ecrit + 50 % Oral)	*3 ECTS*
ECUE 12.2	**TICE**	*3 ECTS*
UE 13 *(6 ECTS)*		
ECUE 13.2	**PROJET PROFESSIONNEL ÉDUCATION**	*6 ECTS*
UE 14 *(6 ECTS)*		
ECUE 14.1	**PHYSIOLOGIE CARDIOLOGIE RESPIRATOIRE**	*3 ECTS*
ECUE 14.2	**PSYCHOLOGIE DE L'APPRENTISSAGE**	*3 ECTS*
UE 15 *(6 ECTS)*		
ECUE 15.1	**HISTOIRE DE L'EPS**	*6 ECTS*
UE 16 *(6 ECTS)*		
ECUE 16.1	**BADMINTON, BASKET, JUDO**	*2 ECTS*
ECUE 16.2	**RUGBY**	*2 ECTS*
ECUE 16.3	**NATATION**	*2 ECTS*

SEMESTRE 4

UE 17 *(3 ECTS)*		
ECUE 17.1	**ANGLAIS** (50 % Ecrit + 50 % Oral)	*3 ECTS*
UE 18 *(6 ECTS)*		
ECUE 18.1	**OPTION D'OUVERTURE**	*3 ECTS*
ECUE 18.2	**ANALYSE DES PRATIQUES VIA LE NUMÉRIQUE** (100 % CC)	*3 ECTS*
UE 19 *(3 ECTS)*		
ECUE 19.1	**REGULATION ET ACCOMPAGNEMENT DE STAGE** (Rapport 50% CC + Soutenance 50 %)	*3 ECTS*
UE 20 *(6 ECTS)*		
ECUE 20.1	**DIÉTÉTIQUE**	*3 ECTS*
ECUE 20.2	**BIOMÉCANIQUE**	*3 ECTS*
UE 21 *(6 ECTS)*		
ECUE 21.1	**INTERVENTIONS EN SANTÉ**	*3 ECTS*
ECUE 21.2	**ENSEIGNEMENT**	*3 ECTS*
UE 22 *(6 ECTS)*		
ECUE 22.1	**ACTIVITÉS PLEINE NATURE**	*2 ECTS*
ECUE 22.2	**ESCALADE**	*2 ECTS*
ECUE 22.3	**GYMNASTIQUE/DANSE, COURSE D'ORIENTATION, ATHLÉTISME**	*2 ECTS*

4 – Les enseignements de la mention Entrainement sportif (ES)

SEMESTRE 3

UE 12 *(6 ECTS)*		
ECUE 12.1	**ANGLAIS** (50 % Ecrit + 50 % Oral)	*3 ECTS*
ECUE 12.2	**TICE**	*3 ECTS*
UE 13 *(6 ECTS)*		
ECUE 13.1	**PROJET PROFESSIONNEL ENTRAINEMENT**	*6 ECTS*
UE 14 *(9 ECTS)*		
ECUE 14.1	**PHYSIOLOGIE CARDIOLOGIE RESPIRATOIRE**	*5 ECTS*
ECUE 14.2	**PSYCHOLOGIE DE L'APPRENTISSAGE**	*4 ECTS*
UE 15 *(3 ECTS)*		
ECUE 15.1	**ECONOMIE GESTION**	*3 ECTS*
UE 16 *(6 ECTS)*		
ECUE 16.1	**VOLLEY-BALL, HANDBALL, MUSCULATION**	*2 ECTS*
ECUE 16.2	**RUGBY**	*2 ECTS*
ECUE 16.3	**NATATION**	*2 ECTS*

SEMESTRE 4

UE 17 *(3 ECTS)*		
ECUE 17.1	**ANGLAIS** (50 % Ecrit + 50 % Oral)	*3 ECTS*
UE 18 *(6 ECTS)*		
ECUE 18.1	**OPTION D'OUVERTURE**	*3 ECTS*
ECUE 18.2	**ANALYSE DES PRATIQUES VIA LE NUMÉRIQUE**	*3 ECTS*
UE 19 *(3 ECTS)*		
ECUE 19.1	**STAGE**	*3 ECTS*
UE 20 *(6 ECTS)*		
ECUE 20.1	**DIÉTÉTIQUE**	*3 ECTS*
ECUE 20.2	**BIOMÉCANIQUE**	*3 ECTS*
UE 21 *(6 ECTS)*		
ECUE 21.1	**INTERVENTIONS EN SANTÉ**	*3 ECTS*
ECUE 21.2	**MARKETING**	*3 ECTS*
UE 22 *(6 ECTS)*		
ECUE 22.1	**ACTIVITÉS PLEINE NATURE**	*2 ECTS*
ECUE 22.2	**CIRCUIT TRAINING**	*2 ECTS*
ECUE 22.3	**GYMNASTIQUE, FOOTBALL, NATATION**	*2 ECTS*

5 – Les enseignements de la mention Management du sport (MS)

SEMESTRE 3

UE 12 (*6 ECTS*)		
ECUE 12.1	**ANGLAIS** (50 % Ecrit + 50 % Oral)	*3 ECTS*
ECUE 12.2	**TICE**	*3 ECTS*
UE 13 *(6 ECTS)*		
ECUE 13.1	**PROJET PROFESSIONNEL MANAGEMENT**	*6 ECTS*
UE 14 *(6 ECTS)*		
ECUE 14.1	**PHYSIOLOGIE CARDIOLOGIE RESPIRATOIRE**	*3 ECTS*
ECUE 14.2	**PSYCHOLOGIE DE L'APPRENTISSAGE**	*3 ECTS*
UE 15 *(6 ECTS)*		
ECUE 15.1	**ECONOMIE GESTION**	*6 ECTS*
UE 16 *(6 ECTS)*		
ECUE 16.1	**BADMINTON, VOLLEY-BALL, HANDBALL (G5) HANDBALL, JUDO, MUSCULATION (G8)**	*2 ECTS*
ECUE 16.2	**RUGBY**	*2 ECTS*
ECUE 16.3	**NATATION**	*2 ECTS*

SEMESTRE 4

UE 17 *(3 ECTS)*		
ECUE 17.1	**ANGLAIS** (50 % Ecrit + 50 % Oral)	*3 ECTS*
UE 18 *(6 ECTS)*		
ECUE 18.1	**OPTION D'OUVERTURE**	*3 ECTS*
ECUE 18.2	**ANALYSE DES PRATIQUES VIA LE NUMÉRIQUE**	*3 ECTS*
UE 19 *(3 ECTS)*		
ECUE 19.1	**STAGE**	*3 ECTS*
UE 20 *(6 ECTS)*		
ECUE 20.1	**DIÉTÉTIQUE**	*3 ECTS*
ECUE 20.2	**BIOMÉCANIQUE**	*3 ECTS*
UE 21*(6 ECTS)*		
ECUE 21.1	**INTERVENTIONS EN SANTÉ**	*3 ECTS*
ECUE 21.2	**MARKETING**	*3 ECTS*
UE 22 *(6 ECTS)*		
ECUE 22.1	**ACTIVITÉS PLEINE NATURE**	*2 ECTS*
ECUE 22.2	**PRATIQUES AÉROBIES**	*2 ECTS*
ECUE 22.3	**ORGANISATION ET MONTAGE D'UN STAGE**	*2 ECTS*

6 – Les enseignements de la mention Activité physique adaptée santé (APAS)

SEMESTRE 3

UE 12 *(6 ECTS)*		
ECUE 12.1	**ANGLAIS** (50 % Ecrit + 50 % Oral)	*3 ECTS*
ECUE 12.2	**TICE**	*3 ECTS*
UE 13 (*6 ECTS*)		
ECUE 13.1	**PROJET PROFESSIONNEL SANTÉ**	*6 ECTS*
UE 14 (*9 ECTS*)		
ECUE 14.1	**PHYSIOLOGIE CARDIOLOGIE RESPIRATOIRE**	*5 ECTS*
ECUE 14.2	**PSYCHOLOGIE DE L'APPRENTISSAGE**	*4 ECTS*
UE 15 (*3 ECTS*)		
ECUE 15.1	**HISTOIRE DE L'EPS**	*3 ECTS*
UE 16 (*6 ECTS*)		
ECUE 16.1	**BADMINTON, VOLLEY-BALL, MUSCULATION (G7)** **HANDBALL, JUDO, MUSCULATION (G8)**	*2 ECTS*
ECUE 16.2	**RUGBY**	*2 ECTS*
ECUE 16.3	**NATATION**	*2 ECTS*

SEMESTRE 4

UE 17 *(3 ECTS)*		
ECUE 17.1	**ANGLAIS** (50 % Ecrit + 50 % Oral)	*3 ECTS*
UE 18 (*6 ECTS*)		
ECUE 18.1	**OPTION D'OUVERTURE**	*3 ECTS*
ECUE 18.2	**ANALYSE DES PRATIQUES VIA LE NUMÉRIQUE**	*3 ECTS*
UE 19 (*3 ECTS*)		
ECUE 19.1	**REGULATION ET ACCOMPAGNEMENT DE STAGE**	*3 ECTS*
UE 20 (*6 ECTS*)		
ECUE 20.1	**DIÉTÉTIQUE**	*3 ECTS*
ECUE 20.2	**BIOMÉCANIQUE**	*3 ECTS*
UE 21 (*6 ECTS*)		
ECUE 21.1	**INTERVENTIONS EN SANTÉ**	*3 ECTS*
ECUE 21.2	**ENSEIGNEMENT**	*3 ECTS*
UE 22 (*6 ECTS*)		
ECUE 22.1	**ACTIVITÉS PLEINE NATURE**	*2 ECTS*
ECUE 22.2	**PRATIQUES AÉROBIES**	*2 ECTS*
ECUE 22.3	**DANSE, NATATION, FOOTBALL**	*2 ECTS*

7 – Les enseignements de la mention APAS Licence accès santé (LAS)

SEMESTRE 3

UE 12 *(6 ECTS)*		
ECUE 12.1	**ANGLAIS** (50 % Ecrit + 50 % Oral)	*3 ECTS*
ECUE 12.2	**TICE**	*3 ECTS*
UE 13 (*6 ECTS*)		
ECUE 13.1	**PROJET PROFESSIONNEL SANTÉ**	*6 ECTS*
UE 14 (*9 ECTS*)		
ECUE 14.1	**PHYSIOLOGIE CARDIOLOGIE RESPIRATOIRE** (50 % CC + 50 % CT)	*5 ECTS*
ECUE 14.2	**PSYCHOLOGIE DE L'APPRENTISSAGE** (50 % CC + 50 % CT)	*4 ECTS*
UE 15 - ***Bloc Faculté de santé*** *(3 ECTS)*		
ECUE 15.1	**LES TISSUS**	*1 ECTS*
ECUE 15.2	**LE SYSTEME IMMUNITAIRE**	*1 ECTS*
ECUE 15.3	**LES INFECTIONS**	*1 ECTS*
UE 16 - ***Bloc Faculté de santé*** *(6 ECTS)*		
ECUE 16.2	**RUGBY** (60 % Pratique + 40 % CT)	*3 ECTS*
ECUE 16.3	**NATATION** (60 % Pratique + 40 % CT)	*3 ECTS*

SEMESTRE 4

UE 17 *(3 ECTS)*		
ECUE 17.1	**ANGLAIS** (50 % Ecrit + 50 % Oral)	*3 ECTS*
UE 18 *(6 ECTS)*		
ECUE 18.1	**OPTION D'OUVERTURE**	*3 ECTS*
ECUE 18.2	**ANALYSE DES PRATIQUES VIA LE NUMÉRIQUE**	*3 ECTS*
UE 19 *(3 ECTS)*		
ECUE 19.1	**RÉGULATION ET ACCOMPAGNEMENT DE STAGE**	*3 ECTS*
UE 20 *(6 ECTS)*		
ECUE 20.1	**DIÉTÉTIQUE** (50 % CC + 50 % CT)	*3 ECTS*
ECUE 20.2	**BIOMÉCANIQUE** (50 % CC + 50 % CT)	*3 ECTS*
UE 21 *(3 ECTS)*		
ECUE 21.1	**INTERVENTIONS EN SANTÉ** (50 % CC + 50 % CT)	*3 ECTS*
UE 22 *(3 ECTS)*		
ECUE 22.3	**DANSE** (60 % Pratique + 40 % CT) **NATATION** (60 % Pratique + 40 % CT) **AEROBIE**(60 % Pratique + 40 % CT)	*3 ECTS*
UE – ***Bloc Faculté de santé*** *(3 ECTS)*		
	REPRODUCTION	*1 ECTS*

	PHARMACOLOGIE	*1 ECTS*
	EXPLORATION ET IMAGERIE	*1 ECTS*
UE - *Bloc Faculté de santé* *(3 ECTS)*		
	BIOETHIQUE	*1 ECTS*
	EPISTEMOLOGIE DE LA MEDECINE	*1 ECTS*
	PSYCHOLOGIE MEDICALE	*1 ECTS*

Signification des abréviations :
- UE : Unité d'enseignement
- ECUE : Elément constitutif d'une unité d'enseignement :
- ECTS : European Crédit Transfert System (ils correspondent également aux coefficients).
- CC : Contrôle continu
- CT : Contrôle terminal

8 – Les campus de l'UPEC

L'UPEC est présente sur plusieurs sites à Créteil mais également à Lieusaint en Seine-et-Marne :

Les différents sites de l'UPEC à Créteil

Plan du Campus Centre

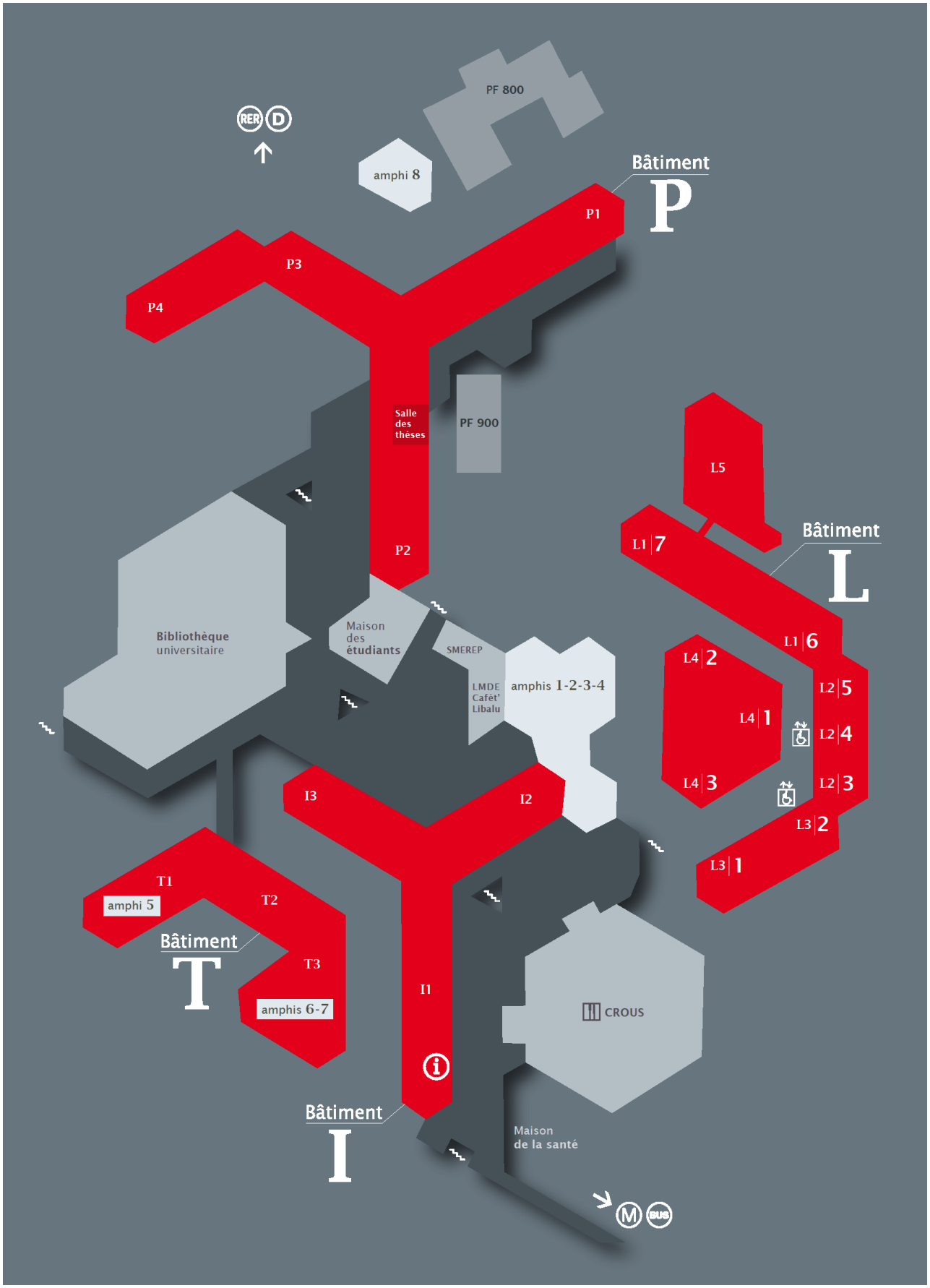

Plan du site de Sénart

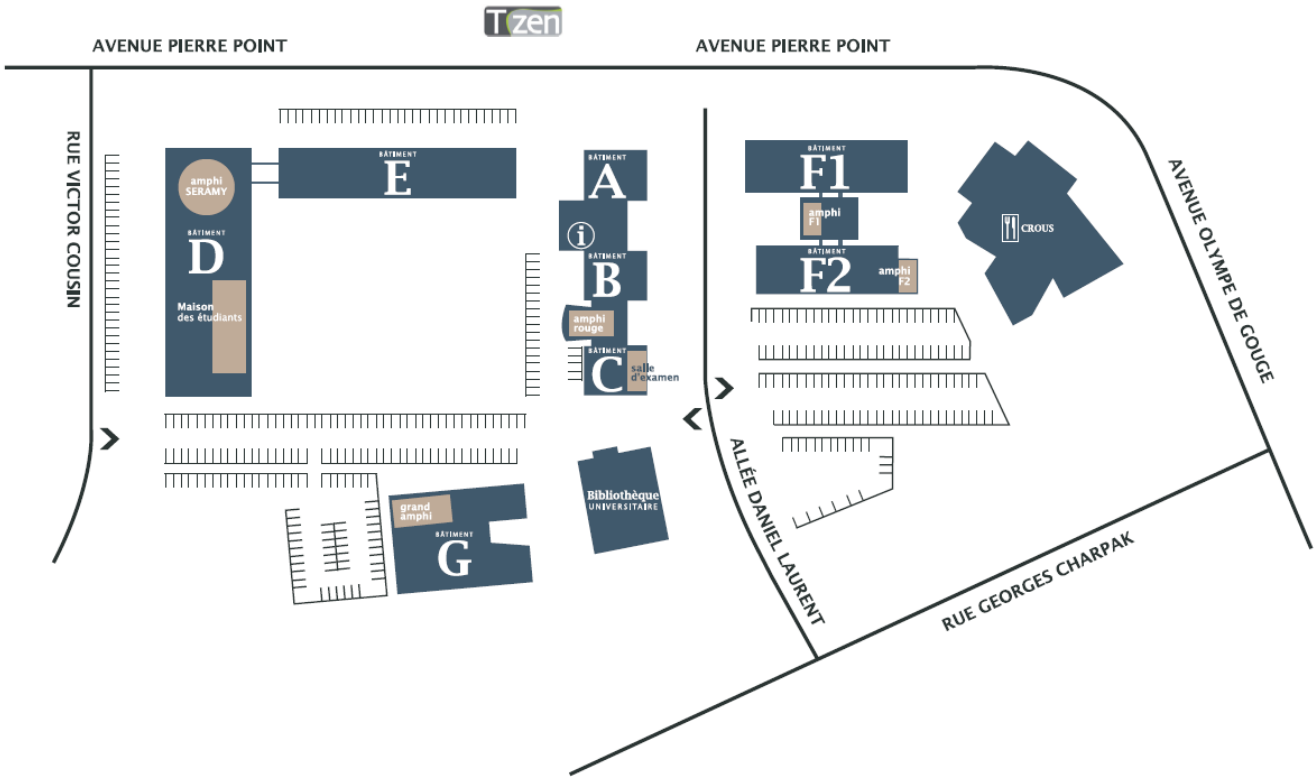

9 – Les installations sportives de Créteil

Le campus STAPS de Duvauchelle dispose d'une salle de danse, d'une salle de gymnastique, d'une salle de sports collectifs et d'une salle de musculation. Certaines pratiques sportives se déroulent sur d'autres sites. Retrouvez ci-dessous les différentes adresses :

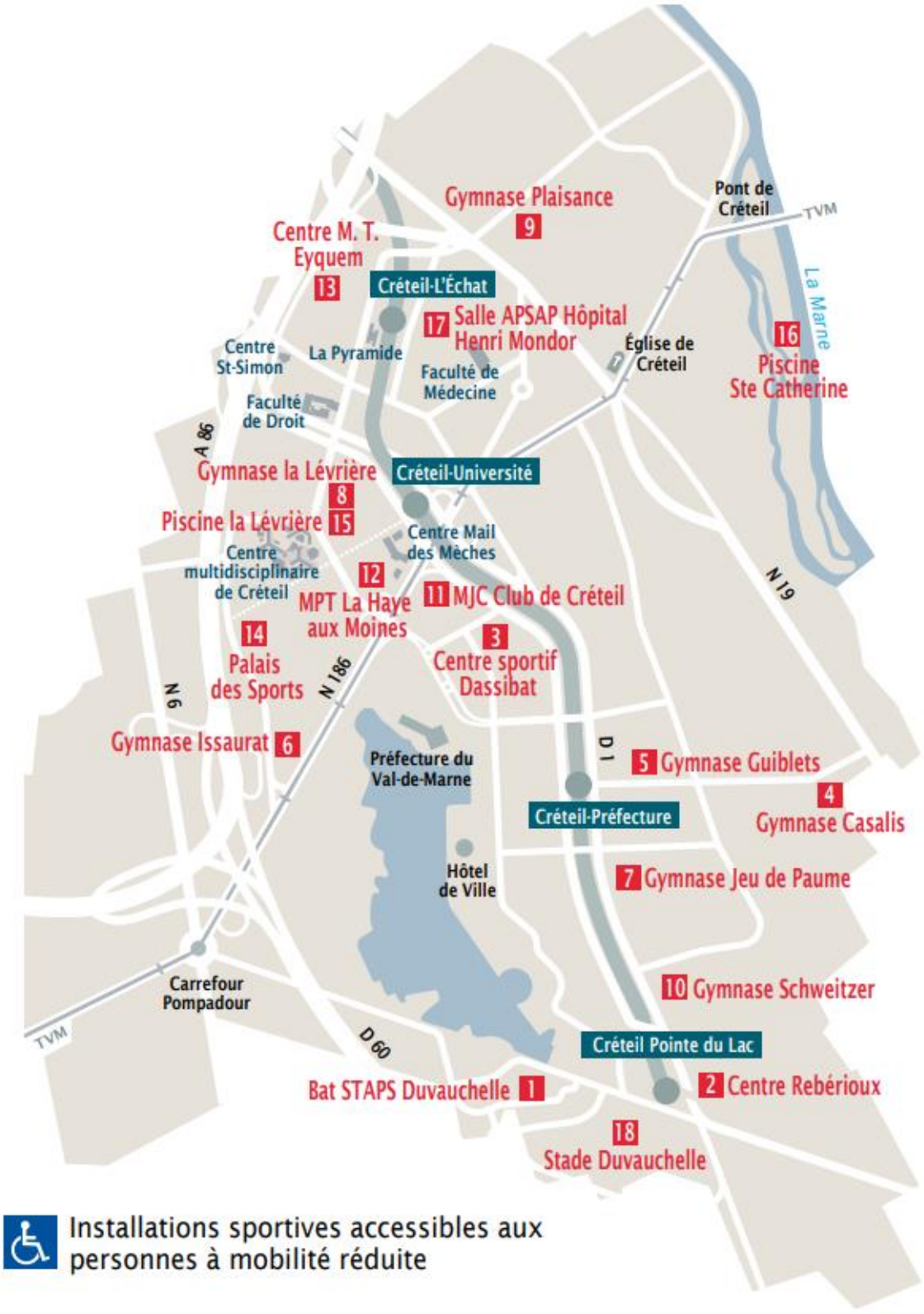

1 Bâtiment STAPS Duvauchelle
27, rue Magellan – M° Créteil Pointe du lac (ligne 8) puis bus 393 direction Thiais, arrêt Faculté des Sports

2 Centre Rebérioux
27, avenue François Mitterand
M° Créteil Pointe du Lac (ligne 8)

3 Centre sportif Dassibat
Centre Dassibat – 7, Av. François Mauriac
M° Créteil Université

4 Gymnase Casalis
33, avenue Docteur Paul Casalis
M° Créteil Préfecture puis bus 181 direction Créteil – La Gaité, arrêt Casalis-Savar

5 Gymnase Guiblets
86, boulevard Kennedy – M° Créteil Préfecture

6 Gymnase Issaurat
rue Pasteur Valery Radot – M° Créteil Université

7 Gymnase du Jeu de Paume
9, rue du Jeu de Paume – M° Créteil Préfecture

8 Gymnase la Lévrière
rue F. de Lesseps – M° Créteil Université

9 Gymnase Plaisance
Stade Desmont – 50, Av de Tassigny
M° Créteil l'Echat

10 Gymnase Schweitzer
Rue George-Sand – M° Créteil Préfecture

11 MJC Club de Créteil
1, Rue Charpy – M° Créteil Université

12 MPT la Haye aux Moines
4, allée Georges Braque – M° Créteil Université

13 Centre Marie Thérèse Eyquem
6, rue Thomas Edison – M° Créteil l'Echat

14 Palais des Sports
5, rue Pasteur Valery Radot – M° Créteil Université

15 Piscine La Lévrière
rue F. de Lesseps – M° Créteil Université

16 Piscine Ste Catherine
Ile Brise Pain - 28, allée Centrale – Bus TVM, arrêt Pont de Créteil

17 Salle APSAP Hôpital Henri Mondor
Accès face à la sortie du métro Créteil l'Echat
Bât porte 29

18 Stade Duvauchelle
Parc Municipal des Sports – chemin des bassins
M° Créteil Pointe du lac (ligne 8).

Salle Victor Hugo
14 rue des Écoles - 94000 Créteil

Centre sportif Nelson Paillou
14 rue des Sarrazins - 94000 Créteil

Gymnase Beuvin
Rue Henri Koch - 94000 Créteil

10 – Les installations sportives de Sénart

Si vous êtes étudiant sur le site de Sénart, vous réalisez la plupart de vos activités sportives dans les villes de Lieusaint et Combs-la-Ville. Retrouvez les adresses ci-dessous :

Stade omnisport
Rue des Grands Champs - 77127 Lieusaint

Gymnase Salvador Allende
Rue du Bois de l'Evêque - 77380 Combs-la-Ville

Stade Alain Mimoun
Route de Varennes - 77380 Combs-la-Ville

Gymnase Lavoisier
Rue des Grands Champs - 77127 Lieusaint

Gymnase des Récollets
Route de Vaux - 77000 Melun

Halle sportive de Tigery
Avenue de l'Orme à Desseley 91250 Tigery

Gymnase Richard Dacoury
8 boulevard Victor Schœlcher – 77127 Lieusaint

Salle de la Chasse
2 rue de Tigery – 77127 Lieusaint

II – A LA RENTRÉE

1 – Réaliser votre inscription administrative et pédagogique

L'**inscription administrative** est la première étape à réaliser lorsque vous êtes accepté dans une formation à l'université. Celle-ci est possible dès le mois de juillet et vous confère le statut d'étudiant pour l'année à venir. Après le paiement de vos droits d'inscription, vous obtenez votre carte étudiante ainsi que votre certificat de scolarité. N'oubliez pas de coller l'autocollant correspondant à votre année d'étude sur la carte.

L'inscription administrative est gérée exclusivement par le SIOE de l'université, dont vous retrouvez les coordonnées ci-dessous :

Service des inscriptions et organisation des études (SIOE)
Il gère les inscriptions administratives et délivre les cartes étudiantes.
Campus Centre, 61 avenue du Général de Gaulle 94000 CRÉTEIL

Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h30 (fermé le mardi matin)
Tel : 01 45 17 12 48
Assistance téléphonique lors des inscriptions : 01 45 17 12 00
Email : sioe@u-pec.fr
Tel. du Service des bourses : 01 45 17 12 43
Tel. du Service des diplômes : 01 45 17 12 42

Dans un second temps, vous devez procéder à votre **inscription pédagogique** sur votre espace numérique **eCampus**. Celle-ci concerne plus particulièrement votre inscription dans les enseignements et les examens. Votre scolarité pédagogique, qui en a la gestion, vous informera des dates d'inscription après la rentrée universitaire. Elle est à réaliser avant chaque semestre.

2 – Activer votre compte numérique

Pour les étudiants nouvellement inscrits à l'UPEC, vous devez activer votre compte numérique sur le site https://sesame.u-pec.fr/. Celui-ci vous permet de bénéficier d'une adresse mail au format *prenom.nom@etu.u-pec.fr* et de vous connecter à vos espaces numériques de travail. Ils comprennent :

e-Campus : plateforme numérique qui donne accès aux inscriptions pédagogiques, aux résultats des examens et aux réinscriptions administratives.

EPREL : plateforme numérique qui donne accès aux cours mis ligne par les enseignants. Les dossiers de PPP et les rapports de stage devront être remis sur cet espace aux dates prévues.

Si vous rencontrez des problèmes dans l'activation de votre compte, vous pouvez faire un ticket d'assistance à l'adresse : https://support-inscription.u-pec.fr

3 – Connaître votre emploi du temps

Les emplois du temps sont mis en ligne et actualisés en temps réel sur le site ADE à l'adresse suivante : https://ade.u-pec.fr/direct/
Pour vous connecter, vous devez rentrer comme identifiant *sess_staps_web* sans mot de passe. Sélectionnez ensuite « PROJET UPEC – 2021-2022 ».

ALLEZ DANS « GROUPES » en cliquant sur la flèche blanche en début de ligne
ALLEZ DANS « UFR STAPS » en cliquant sur la flèche blanche en début de ligne
ALLEZ DANS « Licence 2 STAPS » en cliquant sur la flèche blanche en début de ligne

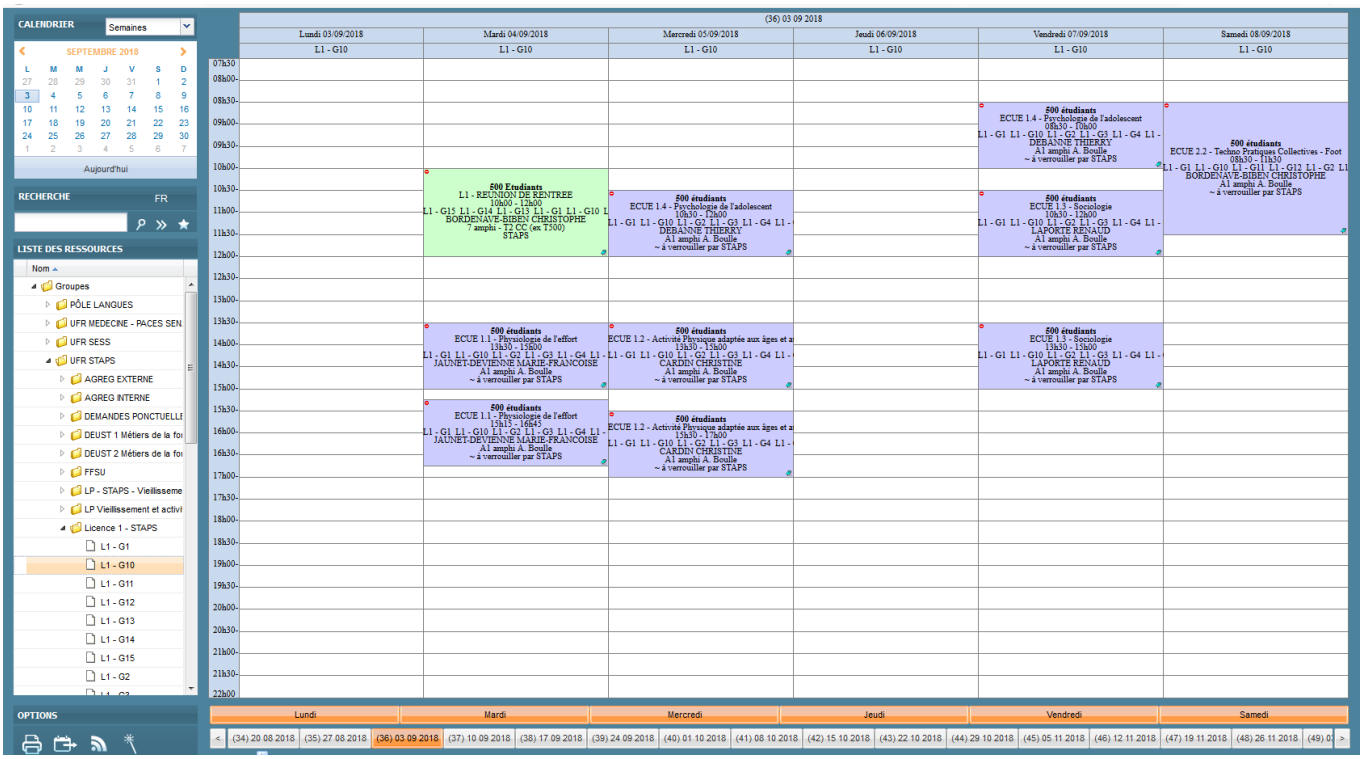

Capture d'écran du site ADE.

- L'abréviation "**DUV**" signifie "Duvauchelle", c'est-à-dire le campus STAPS, situé 27 avenue Magellan à Créteil. C'est là que se trouvent notamment la salle de gym, la salle de danse, le gymnase et les salles de cours telles que la 105 (1er étage) ou la 205 (2e étage).

- La mention "**Boulle**" correspond au Campus André Boulle, c'est-à-dire la Faculté de droit, située 83-85 avenue du Général de Gaulle à Créteil.

- La mention "**CC**" correspond au Campus Centre, situé 61 avenue du Général de Gaulle à Créteil.

- La mention « **PYR** » correspond à la Pyramide, située 80 avenue du Général de Gaulle à Créteil.

5 – Bénéficier d'un régime dérogatoire

Un statut spécifique existe pour les étudiants sportifs/artistes de haut niveau et les salariés. Il vous exempte de l'assiduité aux TD et à certains examens du contrôle continu. On parle alors de « régime dérogatoire ».

Sportifs de haut niveau (SHN)

Pour bénéficier du statut de Sportif de haut-niveau (SHN), vous devez être inscrit sur la **liste des sportifs de haut niveau** ou sur la **liste Espoir du Ministère des Sports**. Vous devrez vous recenser en ligne, au début de l'année universitaire et au début du second semestre, via un lien envoyé par la scolarité. Après validation, un contrat pédagogique de formation vous sera proposé.

Salariés

Si vous êtes salarié, vous pouvez bénéficier d'un régime dérogatoire à condition que **votre activité professionnelle soit égale ou supérieure à 12 heures par semaine**. Vous devrez vous recenser en ligne au début de l'année universitaire et au début du second semestre via un lien envoyé par la scolarité. Après validation, un contrat pédagogique de formation vous sera proposé.

6 – Vous inscrire à la FFSU (facultatif)

Si vous le souhaitez, vous pouvez vous inscrire à la Fédération française du sport universitaire (FFSU) qui vous permet de faire des compétitions sportives dans plusieurs disciplines (athlétisme, danse, cyclisme, natation, rugby, tennis…). Les entrainements commencent généralement au début du mois d'octobre et durent toute l'année. Vos enseignants vous communiqueront les modalités d'inscription au mois de septembre.

Vous serez évalué lors de cette pratique et votre note sera comptabilisée au semestre 2 en tant qu'option d'ouverture. Les étudiants non-inscrits à la FFSU pourront choisir une option au second semestre parmi celles proposées par les différentes composantes de l'UPEC.

La FFSU est gérée par le Service des activités physiques et sportives (SUAPS) :

SUAPS
Service Vie de Campus
Campus Centre – Niveau Dalle
01 45 17 13 84 / suaps@u-pec.fr

III – AU COURS DE L'ANNÉE

1 – Vous informer

Toutes les informations (dates des inscriptions pédagogiques, calendrier des examens, date des résultats, dates du rendu des rapports de stage…) sont diffusées sur le site de la scolarité. Il est **impératif de le consulter régulièrement** pour vous tenir informés.

Il est accessible en tapant « L2 STAPS UPEC » sur un moteur de recherche ou bien en tapant l'adresse suivante dans un navigateur web :
https://sess-staps.u-pec.fr/scolarite/licences-staps/l2-staps

Certaines informations importantes sont également envoyées par e-mail.

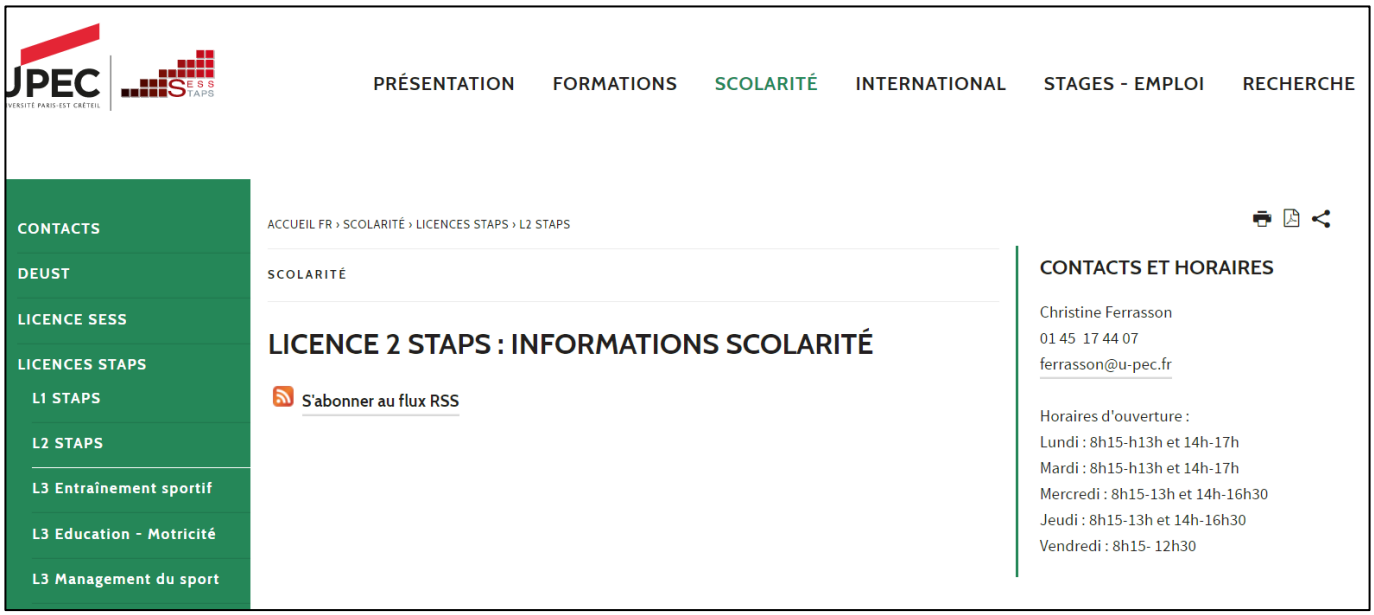

2 – Communiquer par email avec l'administration et les enseignants

Lorsque vous communiquez par email avec des membres de l'université (personnels administratifs et enseignants), il est impératif de respecter certaines règles afin d'obtenir une réponse de vos interlocuteurs :

- Indiquer un objet précis à votre message pour que l'on identifie plus rapidement votre demande.
- Utiliser une adresse email correcte : il faut privilégier celle de l'université (prénom.nom@etu.u-pec.fr) ou utiliser une adresse mail personnelle comprenant votre nom et prénom. **L'utilisation d'une adresse email avec un pseudonyme est à proscrire.**
- Soigner la présentation de votre message en ayant recours aux formules de politesse (Bonjour, merci, cordialement…) : il s'agit d'un échange professionnel et non d'une discussion instantanée.
- Signer votre message en précisant votre nom, prénom, n° d'étudiant et groupe.
- Vérifier l'orthographe avant l'envoi de votre message.

3 – Réaliser votre stage professionnel

En Licence 2, vous devez réaliser un stage en milieu professionnel qui diffère selon votre mention. Le stage commence après les vacances de la Toussaint et dure 40 heures.

Mentions	Type de convention de stage
Education et motricité (école primaire)	Convention spécifique entre l'université et le département (94 ou 77)
Entrainement sportif	Convention Pstage
Management du sport	Convention Pstage
Activité physique adaptée et santé + LAS	Convention projet tutoré

4 – Justifier vos absences

En cas d'absences dans un TD, celles-ci doivent être justifiées directement auprès de l'enseignant lors du prochain cours. Si l'absence est ponctuelle, il n'est pas nécessaire de prévenir la scolarité.

Au-delà de deux absences non justifiées, la note de 0/20 peut vous être attribuée dans l'enseignement.

5 – Pratiquer les activités sportives

Les dispenses

Il peut arriver que vous soyez dispensé de sport à cause d'une blessure par exemple. Vous devez alors en informer tous les enseignants concernés.

A propos de la notation, la maquette de votre formation prévoit obligatoirement une note de pratique sportive en première session. En cas d'impossibilité d'être évalué à la fin du semestre, deux cas de figures existent :

- L'enseignant peut vous attribuer une note de niveau si vous avez pu pratiquer une partie du semestre.
- Si l'enseignant n'est pas en capacité de vous évaluer, vous devrez vous présenter au rattrapage afin d'être évalué en 100 % écrit.

Les accidents

Si un accident survient lors d'un cours de sport obligatoire, vous pouvez le déclarer en « accident du travail ». Cela vous permet d'être couvert à 100 % du tarif de la sécurité sociale par la Caisse primaire d'Assurance Maladie (CPAM) du Val-de-Marne avec laquelle nous avons une convention.

Vous devez impérativement faire votre déclaration 48h après l'accident (hors week-ends et jours fériés) auprès de Mme VIDAL dont vous retrouverez les coordonnées ci-dessous :

Mme Valérie VIDAL
valerie.vidal@u-pec.fr
01 45 17 44 76

Pour que la demande soit prise en compte, vous devez apporter :

- **votre carte vitale**
- **un certificat médical initial d'accident du travail délivré par votre médecin**

6 – Vous présenter aux examens (session 1)

A l'université, il existe deux modes d'évaluation :

- **Les contrôles continus (CC)** : ils peuvent prendre la forme d'un contrôle de connaissance en TD, d'une évaluation de mi-semestre, d'un dossier ou d'une évaluation de pratique sportive.

- **Les contrôles terminaux (CT) :** ils sont réalisés à la fin de chaque semestre selon un calendrier établi par l'administration et diffusé au plus tard, quinze jours avant le début des épreuves. Celui-ci sera publié sur le site de la scolarité.

Bénéficier d'un aménagement pour les examens

Si vous présentez un handicap, vous pouvez prendre contact avec le Service de Médecine préventive afin d'obtenir des aménagements pour les examens.

Médecine préventive

Site de Créteil
Campus Centre, Maison de la santé, 61 avenue du Général de Gaulle 94000 CRÉTEIL
Tel : 01 45 17 15 15

Site de Sénart
Tel : 01 64 13 41 89

Email : sumpps@u-pec.fr

7 – Connaître vos résultats et consulter vos copies

A l'issue du jury, **les résultats sont publiés en ligne sur votre espace numérique e-Campus**, aux dates indiquées préalablement par la scolarité. Le relevé de notes officiel sera ensuite à retirer selon un planning de distribution.

Les relevés de notes sont conservés à la scolarité tout au long de l'année universitaire. Si vous êtes dans l'incapacité de vous déplacer, vous pouvez également faire une procuration auprès d'un tiers en lui fournissant une autorisation écrite et une photocopie de votre carte étudiante. Attention, il s'agit de documents officiels qui doivent être conservés précieusement. **Aucun duplicata ne peut être fourni**.

Des créneaux pour la consultation des copies sont fixés par chaque enseignant. Aucune consultation n'est possible en dehors de ces horaires.

Lecture du relevé de notes

ADM (**Admis)** : l'élément est validé par une note égale ou supérieure à 10.

VAL (**Validé)** : L'élément est validé par compensation.

COMP (**Compensé)** : vous validez votre année par compensation des deux semestres, même si l'un des deux est ajourné.

AJ (**Ajourné)** : votre note est inférieure à 10, l'élément n'est pas validé.

ABI (**Absence injustifiée) et DEF** (**Défaillant)**: vous avez été absent à un partiel. Ceci entraine une défaillance au niveau de l'UE et du semestre, empêchant le calcul de la moyenne. La défaillance disparait au rattrapage.

AJAP (**Ajourné mais Autorisé à Poursuivre)**. Un des 2 semestres est admis ; l'autre semestre est compris entre 08/20 et 10/20.

UE : Unité d'enseignement

ECUE : Elément constitutif d'une unité d'enseignement

ECTS : European Crédit Transfert System.
Ces crédits correspondent également au coefficient.

8 – Vous présenter au rattrapage (session 2)

Si à l'issue des examens semestriels, vous ne parvenez pas à valider votre année, vous pouvez vous présenter au rattrapage. Aucune note minimum n'est requise et vous avez le choix des disciplines à repasser.

Voici quelques informations à connaître :

- **Le principe du rattrapage est de vous présenter aux épreuves dans lesquelles vous êtes ajourné, c'est-à-dire lorsque la moyenne de votre ECUE (CC + CT) est inférieure à 10/20.**

    - **Cependant, il est impossible de vous présenter à des épreuves du rattrapage au sein d'un semestre, d'une UE ou d'un ECUE validés**. La compensation vous a permis de valider les enseignements ajournés.
        - Par exemple, si vous avez validé votre premier semestre, il est impossible de repasser la sociologie même si votre moyenne est inférieure à 10/20 dans cet enseignement. La mention « VAL » ou « COMP » sur votre relevé de notes l'atteste.

- **Au rattrapage, une règle prévoit de prendre en compte la meilleure note entre la session 1 et la session 2.**
    - Si la note obtenue au rattrapage est inférieure à celle de la session 1, elle n'est pas conservée pour ne pas vous pénaliser.
        - Pour la session 1, la note prise en compte est la moyenne du contrôle continu (CC) et du contrôle terminal (CT) de l'ECUE.
        - Pour la session 2, il s'agit uniquement de la note de l'examen de rattrapage.
            - **Par conséquent, pour les examens des pratiques sportives, la note obtenue aux rattrapages est prise en compte seule. Elle ne fait pas l'objet d'un nouveau calcul de moyenne avec la pratique sportive obtenue en session 1.**

    - **Attention, la règle de conserver la meilleure des deux notes ne concerne que le rattrapage d'une même année universitaire**. En cas de redoublement, seules les notes égales ou supérieures à 10 sont conservées. Les autres disparaissent et les compteurs sont remis à zéro.

9 – Redoubler ou bénéficier du statut d'AJAP

Si vous ne parvenez pas à valider votre année à la suite du rattrapage, deux cas de figure se présentent :

- **Vous êtes ajourné (AJ) au premier et au deuxième semestre**.

    - Sur le plan administratif, vous avez le droit de redoubler votre L2 STAPS et faire votre réinscription à partir du mois de juillet.

- **L'année de votre redoublement, vous conservez uniquement les notes des UE et des ECUES si elles sont égales ou supérieures à 10/20. Les compteurs sont remis à zéro pour toutes les notes inférieures à 10/20.**
    - Lorsqu'il est indiqué qu'un ECUE doit être validé à 10/20, il s'agit de la moyenne du contrôle continu (CC) et du partiel de fin de semestre (CT).
        - **Si vous avez obtenu 7/20 à un CC et 10/20 à un CT, la note de 10/20 n'est pas conservée puisque la moyenne de l'ECUE est de 8.5/20.**

- **Vous obtenez le statut d'AJAP (ajourné mais autorisé à poursuivre) si vous avez validé un semestre sur les deux et obtenu une note comprise entre 8/20 et 10/20 à l'autre semestre**.

    - Vous pouvez vous inscrire en Licence 3 STAPS.

    - **L'année suivante, vous conservez les notes des UE et des ECUES si elles sont égales ou supérieures à 10/20.**
        - **Les compteurs sont remis à zéro pour toutes les notes inférieures à 10/20.**
        - Lorsqu'il est indiqué qu'un ECUE doit être validé à 10/20, il s'agit de la moyenne du contrôle continu (CC) et du partiel de fin de semestre (CT).
            - **Si vous avez obtenu 7/20 à un CC et 10/20 à un CT, la note de 10/20 n'est pas conservée puisque la moyenne de l'ECUE est de 8.5/20.**

    - **L'année suivante, vous bénéficiez automatiquement du régime dérogatoire pour la Licence 2 :**
        - Vous ne devrez pas vous présenter aux épreuves de contrôle continu.
        - Vous devrez uniquement repasser les examens terminaux en session 1 ou en session 2 selon votre convenance.

9 – Obtenir votre carte professionnelle

Dès lors que votre Licence 2 est validée, vous pouvez faire une demande d'obtention de carte professionnelle sur le site du Ministère des Sports à l'adresse suivante : https://eaps.sports.gouv.fr/